

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 15 décembre 2025 à 19h00 à l’Hôtel de ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :
Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Daniel Desrochers, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Léa Laplante est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

4 personnes sont présentes dans la salle ainsi qu’en visioconférence.

ORDRE DU JOUR

- 1. CONSTAT DE LA CONFORMITÉ DE L’AVIS DE CONVOCATION**
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 4. REPORT DE LA DE L’ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATION 2026-2027-2028**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS**
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTAT DE LA CONFORMITÉ DE L’AVIS DE CONVOCATION

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que l’avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est ouverte par le maire à 19h02.

3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-216

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**4. REPORT DE L'ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PLAN TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028
RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-217**

CONSIDÉRANT que le budget municipal ainsi que le plan triennal d'immobilisations (PTI) doivent être adoptés par le Conseil lors d'une séance publique consacrée exclusivement à ces sujets;

CONSIDÉRANT que cette séance doit se tenir entre le 15 novembre et le 31 décembre précédant l'exercice financier pour lequel ils sont produits, sauf lors d'une année d'élection générale;

CONSIDÉRANT que l'année 2025 fût une année d'élection générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Daniel Desrochers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest adopte le budget 2026 ainsi que le PTI 2026-2027-2028 au plus tard le 31 janvier 2026, conformément à l'article 954 du Code municipal applicable aux années d'élection générale;

QU'un avis public sera donné au moins 8 jours avant la tenue de la séance prévue pour l'adoption du budget 2026 et du PTI 2026-2027-2028 conformément à l'article 956 du Code municipal.

ADOPTÉE

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET SUR LE PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Le Conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres exclusivement au sujet du budget et du programme triennal d'immobilisations.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-218**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De lever la séance. Il est 19H08

Denis Vaillancourt
Maire

Léa Laplante
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.